

Janvier 2023

RECENSEMENT INSEE

Cette année, à la demande de l'INSEE la commune de Galluis organise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets. Ce recensement a lieu tous les 5 ans dans notre commune.

L'ensemble des habitations seront recensées entre le 19 janvier et 18 février 2023.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

COMMENT RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE ?

Le plus simple est de répondre via internet, **vos identifiants et codes de connexion** vous seront donnés par l'agent recenseur.

▶ Se faire recenser en ligne est plus simple, plus rapide pour vous, plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Recensement en ligne à compter du 19 janvier 2023

▶ Si vous ne pouvez répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

QUID DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles sont recueillies afin de ne pas vous compter plusieurs fois, elles sont protégées. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.

L'Insee est seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus
le-recensement-et-moi.fr

POURQUOI SE FAIRE RECENSER ?

- ▶ Évaluer l'évolution de la population
- ▶ Anticiper les besoins d'infrastructures
- ▶ Ajuster l'utilisation des équipements collectifs
- ▶ Savoir combien de personnes vivent en France et établir la population officielle de chaque commune (âge, profession, moyens de transport utilisés, logement...)
- ▶ Les résultats du recensement sont essentiels pour déterminer la participation de l'État au budget de notre commune.



Répondre au recensement INSEE
c'est obligatoire (Loi n°51-711 du 7 juin 1951) et permet à la commune
de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement

COLLECTE DES SAPINS

La commune procédera au ramassage des sapins naturels le **lundi 9 janvier 2023**.
Si vous le souhaitez, il vous suffira de déposer votre sapin la veille devant chez vous.

NETTOYAGE DE LA VOIERIE

Le nettoyage de la voirie est programmée pour le **mardi 17 janvier 2023**.
Afin de faciliter le passage de la balayeuse nous vous invitons à déplacer votre véhicule.

COLLECTE DES DÉCHETS

Pensez à sortir vos bacs le **mercredi soir** pour une collecte le jeudi matin.

- ▶ Bac jaune (déchets recyclables) et bac vert (ordures ménagères)
- ▶ Même jour de collecte ▶ Le jeudi matin !

ATELIER ÉQUILIBRE EN MOUVEMENT

Des places sont encore disponibles ! Pour vous inscrire ou de simples renseignements
Merci de contacter la mairie au 01.34.57.03.90 ou carol.alonso@galluis.fr

Madame Le Maire et le Conseil Municipal
vous souhaitent une Excellente Année 2023

Et ont le plaisir de vous convier à la présentation
des Vœux du Maire
Le samedi 21 janvier 2023 à 18h
Salle des Marronniers